



Le 08 avril 2022

Mais où va-t-on ?



De plus en plus de **salariés sont en souffrance**, conséquence du « tout conseiller », de la disparition des portefeuilles, de la création des E.A., de la gestion des appels téléphoniques entrants par tous, . . . et par personne !
Rajoutons à cela les dossiers de transformation et de réorganisation de plus en plus nombreux, impactant les secteurs du réseau et les services des sites.

**JE CROIS QUE
JE NE VAIS PAS
POUVOIR ALLER
TRAVAILLER
DEMAIN
JE ME SUIS
FRACTURÉ
LA MOTIVATION.**



Il est constaté des **démissions en bloc**, des « RPS » (risques psychosociaux), des burn out, entraînant de plus en plus de postes non pourvus (10 %), des tâches réparties sur les salariés présents . . . qui sont encore plus en souffrance : à l'heure où l'entreprise prône le « cercle vertueux », **où s'arrêtera ce cercle infernal ?**

Surtout que rien n'est fait pour venir en aide à ceux qui tirent la sonnette d'alarme ! A ce jour, 18 mois sont nécessaires pour former et carter un conseiller, pour qu'il soit compétent en habitat . . . qui assure le travail pendant ce délai ? Notre plan de formation est-il bien adapté ?

Notre Direction a-t-elle un **plan de marche** à respecter, pour maintenir des postes vacants et entretenir l'absentéisme ?

Bénéficie-t-elle d'une REC pour cet objectif ? (*on pourrait leur offrir des Smarties !*)



La C.R. dit peiner à recruter de nouveaux collaborateurs . . . mais **les autres banques arrivent bien à débaucher nos jeunes** (et moins jeunes) salariés compétents et formés par les soins de l'entreprise !

Par contre, rien n'est fait pour fidéliser les ressources humaines en place.

« La bonne santé de l'entreprise, c'est bien ; couplée avec des salariés heureux, c'est mieux ! »

Télétravail : la provocation ?

Alors que la direction n'a pas encore signé d'accord pour le réseau, elle nous demande un avis pour du télétravail, le dimanche, lors du salon de l'habitat virtuel ! L'ensemble des élus n'a, bien sûr, émis un avis qu'après la révision de ce dossier. A ce jour, LA solution pour télétravailler dans le réseau . . . c'est d'avoir le Covid !

Les salariés du CACE : des enfants gâtés ?

Notre D.G. considère que nous devons nous estimer heureux de notre prime de 800 € : « beaucoup d'entreprises n'en ont pas versé ! » (mais combien peuvent se targuer d'un résultat net de 278 millions ?)

L'accord intéressement/participation arrive à échéance ; il est en cours de renégociation pour le versement 2023 sur le résultat 2022. Les élus **SniacAm** travaillent aux améliorations des conditions de cet accord (modalités de calcul, niveau de l'abondement).



